Vaoundé: le

FACTURE NºK05/DG/DAAF/SCC

DOLE: PROJET D'ACCELERATION ET DE LA TRANSFORMATION NUEMRIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)

OBJET - LA SELECTION D'EN CONSULTANT POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN LIGNE DU SITE WER DE FAINUE.

18th Livrable représentant les 20% du montant du contrat

N	DESIGNATION	UNITE	QUANTITES	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
	RAPPORT DE CADRAGE DE LA MISSION, VALIDE	e e	0.1	2 731 560	2 731 560
MONTANT TOTAL HT					2 731 560
TVA (19,25 %)					525 825
IR (5,5%)					150 236
NET A PERCEVOIR					2 581 324
MONTANT TOTAL TTC				3 257 385	

La presente facture est arrêtee à la somme de Trais Millions deux cent cinquante-sept Mille trais cent quatrevingr-cinq Francs CFA.



25 % de 2581 394 1 quoto port partenouse KNOWLEBGE CONSULTING 645 331 FCPA

NERCEM RED COULT OF THE PARTY O

Nº CONTROLO ORTA: MOTIGIZADISTRE



au Capital de FA 50 000 000 000 N° : 87R041 Itribumble 087000000 43 E

Smert Banque 105/MINFI/DCE2 10 Juillet 1987

ELCMCX

mediaire MAF)SUMAF - I MFAC - 01/2015 | 08/013/CMF/03

je Social 3, Place de lépendance undé-Cemeroun

11834

+237 222 233 068 +237 222 223 734 +237 222 225 837

+237 679 529 970 +237 222 221 785

ank@afrilandfirelbank.com

web :

N° 01735/First Bank/024/NGI9/23

ATTESTATION DE DOMICILIATION BANCAIRE

Nous soussignés,

Afriland First Bank en abrégé « First Bank », Société Anonyme au capital de FCFA 50 000 000 000 dont le Siège Social est à Yaoundé B.P. 11834,

Attestons que KNOWLEDGE CONSULTING, adresse NSIMEYONG

entretient dans nos livres, le compte bancaire ouvert à l'agence de YAOUNDE - BIYEM-ASSI dont les coordonnées sont ci-après reprises':

- Code SWIFT

: CCEICMCX

- Code banque

: 10005

- Code guichet

: 00024

- N° de Compte

:08802601001

- Clé

:64

- IBAN

: CM21 10005 00024 08802601001 - 64

- Intitulé compte

: KNOWLEDGE CONSULTING

En foi de quoi, la présente Attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à YAOUNDE, le 28 août 2023

NGLIMBUS BAPA Etlenne



Ment from the



COOPÉRATION CAMEROUN BANQUE MONDIALE

CAMEROON WORLD BANK COOPÉRATION



MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)

UNITE DE GESTION DU PATNUE

MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS

PROGRAM FOR THE ACCELERATION OF THE DIGITAL TRANSFORMATION OF CAMEROON (PATNUC)

PROJECT MANAGMENT UNIT

CONTRAT DE CONSULTANTS POUR PRESTATIONS DE SERVICES

N° COMINPOSTEL/PATNUC/UGP/CSPM/2023 PASSÉ PAR AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'IINTERET N°005 DU 17 AVRIL 2023 SELON LA METHODE DE SELECTION FONDEE SUR LA QUALIFICATION DES CONSULTANTS (SQC) DU POINT 7.11 DU NOUVEAU REGLEMENT DE LA BANQUE MONDIALE, RELATIF À LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN LIGNE DU SITE WEB DU PATNUC

NOM DU CLIENT: ETAT DU CAMEROUN A TRAVERS LE MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (MINPOSTEL REPRESENTE PAR LE PROJET D'ACCELERATION ET DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE AU CAMEROUN (PATNUC)

TITULAIRE DU CONTRAT : Groupement KIAMA S.A & DAREDAB LIMITLESS SARL & ETS KNOWLEDGE CONSULTING HI TECH, BP 15709 Yaoundé, Omnisport derrière le Stade Annexe Tél. :(+237) 697 812 515 / 682 202 675 / 222 209 043, contact@kiama.cm

DUREE DE LA PRESTATION: Deux (02) mois.

LIEU D'EXECUTION : Unité de Gestion du PATNUC

MONTANT DU CONTRAT : 16 286 927 (Seize millions deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent vingt-sept) F CFA TTC détaillé de la manière suivante :

Montant Hors taxes	13 657 800 (Traiza milliona siy sout		
Montant TVA 19.25%	13 657 800 (Treize millions six cent cinquante-sept mille huit cent) F CFA		
Montant TTC	2 629 127 (Deux millions six cent vingt-neuf mille cent vingt-sept) F CFA 16 286 927 (Seize millions deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent vingt-sept) F FCFA		
Montant IR 5,5%			
Montant NAP	751 179 (Sept cent cinquante un mille cent soixante-dix-neuf) F CFA 12 906 621 (Douze millions neuf cent six mille six cent vingt)		

EXERCICE: 2023

FINANCEMENT: BUDGET PATNUC IDA: 69870-CM

CODE STEP: CM-MINPOSTEL-334224-CS-CQS

SOUSCRIS-LE:

SIGNE-LE: 25 STOL 2021

NOTIFIE-LE:

ENREGISTRE-LE:

Septembre 2023

REMUNERATION FORFAITAIRE

Modèle de Contrat

Le présent CONTRAT (intitulé ci-après le « Contrat ») est passé le 2 5 (41) 2072, entre, d'une part, le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) représente par Dr MFUH Windfred FUAYE KENJI, Coordonnateur du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC) (ci-après appelé le « Client ») et, d'autre part, le Groupement KIAMA S.A & DAREDAB LIMITLESS SARL & ETS KNOWLEDGE CONSULTING HI TECH, BP 15709 Yaoundé, Omnisport derrière le Stade Annexe Tél. :(+237) 697 812 515 / 682 202 675 / 222 209 043, contact@kiama.cm, représenté par Monsieur MOLE HAMMA FIDEL, Directeur Général de la Société KIAMA S.A, Mandataire du Groupement, (ci-après appelé le « Consultant »).

ATTENDU QUE

- le Client a demandé au Consultant de fournir certaines prestations de services définies dans les Conditions générales jointes au Contrat (ci-après intitulées les « Services »);
- le Consultant, ayant démontré au Client qu'il a la capacité professionnelle, l'expertise et les ressources techniques requises, a convenu d'exécuter les Services conformément aux termes et conditions arrêtés au Contrat;
- le Client a reçu un crédit de l'Association internationale de Développement (appelée ci-après « l'Association »)] (appelée ci-après la « Banque ») en vue de contribuer au financement du coût du Projet et des Prestations et se propose d'utiliser une partie de ce [prêt/crédit/don] pour régler les paiements autorisés dans le cadre du présent Contrat, étant entendu (i) que les paiements effectués par la Banque ne seront effectués qu'à la demande du Client et sur approbation de la Banque, (ii) que ces paiements seront soumis à tous égards aux termes et conditions de l'Accord de [prêt/crédit/don]; ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et (iii) qu'aucune Partie autre que le Client ne peut se prévaloir des dispositions de l'Accord de crédit, ni prétend détenir une créance sur les fonds provenant du crédit.

EN CONSÉQUENCE, les Parties ont convenu ce qui suit :

- Les documents suivants ci-joints sont considérés partie intégrante du présent Contrat : 1.
 - les Conditions générales du Contrat, y compris l'Annexe 1 (- Fraude et Corruption) (a)
 - les Conditions particulières du Contrat (b)
 - les Annexes: (c)

Annexe A : Termes de Référence

Annexe B : Personnel clé

ORDRE DE VIREMENT IMMENTATION PARTE SELA - 1000

22512817

CE-TO-08 PERSON DEPO 2023 A (19:24:39 ...

Agence

00024 - FIRST WANE BY THE PART OF THE PARTY OF THE PARTY

Soziete KIAMA SA

Guich etier Gustiavonalra SANI FAMA ROBERTI

BASTOS RUE AMBASSADE DE CHINE EP 15 709 YAOUNDE

YAOUNDE

Bénéficiaire

ENOWLEDGE CONSULTING

00024 - FIRST BANK BIVEM-AGSI

Compte

08802601001 - 64

Motif

QUOTE PARTE PATNUC SITE WEB

-645 331 XAF Montant 045 351 TAY

het a croditer

Pynis.

DXAR

0 NAF THERE PRINGOOD 0 NAP

Nous debiterous vetre compte n° 04890291001-01 la somme de XAF 645 331

ênte de valique du 02/01/2024.

Galcheler

ACCUSE DE RECEPTION

Service client. 161:322:51:80:50.009:626. Www.inandirabahk.com



